

**EXTRAIT DE COMPTE-RENDU DU CONSEIL
MUNICIPAL DE CLERMONT-SOUBIRAN
SEANCE DU : 05/06/2018**

1- Avancement des travaux Eglise St-Pierre-de-Malaura

Les peintures murales du Chœur Haut sont terminées. Le menuisier va intervenir et l'électricien va poser les projecteurs.

2- Devis Menuiserie du Trech

Sont acceptés les devis

pour les bancs de l'église de St Pierre de Malaura
pour les portes anciennes toilettes extérieures.

3- Garde-corps fenêtres du haut – Maison Rue Pasteur

Le devis Be-Metal est accepté.

4- Etude Réno'act Presbytère de Coupet

**Travaux de rénovation énergétique de logement(s) communal(aux)
(délibération n° 29/2018)**

La Région Aquitaine s'est engagée à mettre en place dans le cadre du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat national, une déclinaison régionale qui s'est traduite par le lancement d'un plan de rénovation énergétique aquitain : RENO'AQT.

Ce nouveau programme approuvé en séance plénière du 3 mars 2014 est dédié à la rénovation énergétique de l'habitat en Aquitaine.

Pour ce faire, la Région a décidé de mettre à disposition des communes une équipe dédiée afin de les aider à engager des travaux de rénovation thermique de leurs logements communaux existants. SOLIHA a été désignée attributaire de ce marché.

La commune de CLERMONT-SOUBIRAN décide de participer à ce programme pour le projet de rénovation énergétique portant sur le logement situé au lieu-dit Coupet.

Une étude de faisabilité confiée à SOLIHA permet d'envisager la réalisation de travaux de réhabilitation thermique grâce au dispositif RENO'AQT porté par la Région Nouvelle Aquitaine.

Cette étude de faisabilité est gratuite car intégrée au dispositif Réno'Aqt. Si la commune ne suit pas les recommandations portant sur les travaux d'un des programmes permettant d'atteindre les performances énergétiques requises pour bénéficier des aides financières Réno'Aqt de la Région, elle devra financer l'étude de faisabilité réalisée.

5- Règlement intérieur des cimetières

Il est donné lecture du Règlement Intérieur des Cimetières, lequel après quelques modifications est approuvé à l'unanimité. Un arrêté du Maire sera pris afin de le faire appliquer.

6- Modalités d'attribution des concessions cimetières et d'occupation du caveau d'attente (délibération n° 26/2018)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de revaloriser la tarification et les modalités d'attribution des concessions aux cimetières du Bourg, de St-Pierre-de-Malaure et de Coupet, ainsi que du caveau d'attente.

Il propose que soient fixés ainsi que suit les modes d'attribution des concessions :

- Concession de 15 ans : 75 € le m²
- Concession de 30 ans : 100 € le m²
- Concession de 50 ans : 200 € le m²
- Les conditions de renouvellement de la concession relèvent de la législation funéraire et le tarif applicable sera celui en vigueur à la date de contraction.

Caveau d'attente :

- Occupation gratuite les six premiers mois,
- Occupation durant le 7ème mois : 20 €/mois
- Occupation durant le 8ème mois : 30 €/mois
- Occupation pour toute durée au-delà du 8ème mois : 50 € supplémentaire par mois.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 10/05/2002 visée le 17/05/2002.

7- Conditions d'occupation des concessions-columbariums des cimetières de St-Pierre-de-Malaure, de Coupet et du Bourg (délibération n° 27/2018)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de réviser les modalités d'attribution des concessions-columbariums aux cimetières du Bourg, de St-Pierre-de-Malaure et de Coupet.

Il propose que la durée des concessions-columbariums soit portée à 50 ans et que le tarif unique reste inchangé, soit 400 € quel que soit le cimetière.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 08/02/2008 visée le 18/02/2008.

8- Recensement population

Pour information, du 17/01/19 au 16/02/19 aura lieu le Recensement de la Population de la commune. Mme Gallina Laurence a été nommée agent recenseur et coordonnateur communal par arrêté municipal.

9- Etude de la capacité financière de la commune par la Trésorerie

Lecture est faite du courrier de réponse adressé par Mr Gransart, Trésorier Principal d'Agen, lequel souligne l'excellente santé financière de notre Trésorerie.

10- **Fond départemental Droits de mutation**

Pour information, Mr le Maire donne lecture d'un courrier provenant du Conseil Départemental 47 nous informant du montant du fond départemental des droits de mutation s'élevant à 14 326 €.

11- **Avancement de la création du site internet communal**

Mr JC. Fournier fait part au Conseil de l'avancée du site et expose les différentes modalités techniques et financières. Il souligne l'indispensable nécessité que chacun des conseillers participe à alimenter le site afin de le rendre vivant et attractif.

Questions diverses :

Mr le Maire présente le devis de Navette voyages pour le transport d'environ 40 à 50 personnes le samedi 13/10 vers la Cité de l'Espace à Toulouse. Il prendra contact par mail auprès de l'accueil de la Cité afin de connaître les modalités d'accueil et de visite.

Un Container de récupération papier vient d'être installé par le SMEEOM à Laspeyres, Coupet, St Pierre de Malaure et le Bourg.

CAUE : Mme Acer. L'étude d'entrée du Bourg sera finalisée sous peu. Elle doit nous contacter pour une prochaine rencontre.

Le Bulletin Municipal est en cours d'élaboration par JC. Fournier. Il serait opportun de le distribuer avant le 23/06 (avant la prochaine randonnée organisée par Lous Camis).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 Heures 30.